

Procuration

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AABW du 13 juin 2024 à 18h00

A transmettre aux Présidentes 2 jours ouvrables avant la tenue de l'AG
soit pour le 11 juin 2023 à minuit au plus tard
par mail à l'adresse : benedicte@aabw.be

Je soussigné(e),

membre¹ de l'AABW donne, par la présente, procuration ² à:

.....,

membre de la dite asbl, pour me représenter à l'Assemblée Générale

de l'AABW du jeudi 13 juin 2024

Signature :

Précédé de « Certifié sincère et véritable »

Fait àle

¹ Un membre est une personne physique en ordre de cotisation, qu'elle soit membre effectif ou adhérent.

² Neuf procurations par membre présent à l'AG